



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

## DÉLIBÉRATION N° 22-134 – 5 décembre 2022

### **Finances Locales** Décisions budgétaires

Quorum : 7  
Présents : 8  
Votants : 10

#### **Présents :**

Joël SIELLER - Nadine JOUAULT - Jean-Marc JOUMIER - Pascale THEZE -  
Sylvie FLATTOT - Christiane GORTAIS - Sylvie LE LAY - Elodie CORRE

#### **Excusés :**

Dominique DELAMARRE - François CHARMETEAU - Elise LE CAMPION - Cécile  
FRANCOIS

#### **Absent :**

Daniel HOUSSAIS

#### **Pouvoirs :**

Dominique DELAMARRE à Joël SIELLER - Cécile FRANCOIS à Sylvie FLATTOT

#### **Secrétaire de séance :**

Elodie CORRE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël SIELLER, Vice-Président, après avoir été convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **CCAS – Budget 2022 – Décision modificative n° 2**

L'évaluation des recettes et des dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année nécessite le réajustement des crédits inscrits au budget 2022 du CCAS.

C'est pourquoi, *il vous est proposé* d'apporter les modifications suivantes au budget 2022 du CCAS :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	54,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6166 : Autres primes d'assurance	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	27,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 580,00 €</b>	<b>881,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres Impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112 : NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64114 : Personnel titulaire - Indemnité Inflation	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64116 : Autres Indemnités	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64134 : Personnel non titulaire - Indemnité Inflation	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64136 : Autres Indemnités	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6476 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	415,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>33 315,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-656621 : Secours d'urgence	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-656622 : Aides	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70672 : par les budgets annexes et les régies municipales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 706,00 €
R-70676 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 506,00 €</b>
R-752 : Revenus des Immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	260,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 430,00 €</b>	<b>34 196,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 766,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>28 766,00 €</b>		<b>28 766,00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

Joël SIELLER



La secrétaire de séance,

Elodie CORRE

**POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 08/12/2022

-Publication en ligne le 08/12/2022

-Notification le

Pour le Président

et par délégation,

Le Vice-Président,

Joël SIELLER



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 035-263501413-20221205-CCAS22\_134-DE

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

Les voies de recours	Les délais
<b>Devant le Président du CCAS</b> . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
<b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>